

6. CONTRAT ASSISTANCE (Assistance à l'étranger pour soins imprévus)

N'ayant que cette activité, l'organisme qui assure est UN SPECIALISTE (il existe des organismes qui font cette garantie en annexe de leur profession, leurs prestations sont souvent insuffisantes et longues pour intervenir).

Pour VOS VOYAGES A L'ETRANGER :

Il est le numéro 1 Français dans ce domaine.

Nos assurés sont très intéressés et satisfaits par ce contrat

Montant de la garantie **1 000 000 Euros par personne et par an** avec un coût intéressant **128€/an**.

Pour un couple en zone 2 (pour l'Europe et le bassin Méditerranéen)

Pour un couple en zone 3 sur toute la planète **184€**.

Le contrat assistance prend en charge les soins imprévus, hospitalisations et soins ambulatoires pour les personnes à la CPAM hors de l'UE et de la SUISSE pour les résidents Français (pour l'UE et la Suisse demandé une carte à la CPAM), Europ assistance prendra en charge la différence entre le remboursement de la CPAM et le coût réel.

Pour les personnes ayant un contrat privé, hors de la France en fonction des pays choisis. Le coût des soins médicaux et hospitaliers sont très inégaux aujourd'hui dans le monde. Les hospitalisations sont fréquemment supérieures à **10 000€** et beaucoup plus aux Etats-Unis et au Canada.

Plus le **RAPATRIEMENT** si nécessaire suite à maladie ou décès, le moindre rapatriement d'un corps par avion sanitaire au-delà de l'Europe coûte au minimum **25 000€**.

Pour l'étude de votre dossier, il vous faut remplir le **formulaire de contact**, nous vous feront parvenir le bulletin d'adhésion sans engagement, avec le tableau des garanties et le coût et des informations complémentaires au plus tôt.